



Immatriculation suspendue pour sortie du territoire.

Par **SSANDRA**, le 14/01/2019 à 13:57

Bonjour,

De retour d'une expatriation de 4 ans, nous revenons avec notre véhicule précédemment immatriculé en France. Le certificat de situation administrative fait état de : immatriculation suspendue sortie du territoire.

Quelles sont les démarches à effectuer pour ré-immatriculer notre voiture ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le 14/01/2019 à 23:34

Bonjour

Le seul conseil possible à mes yeux, prenez conseil auprès des services concernés.